

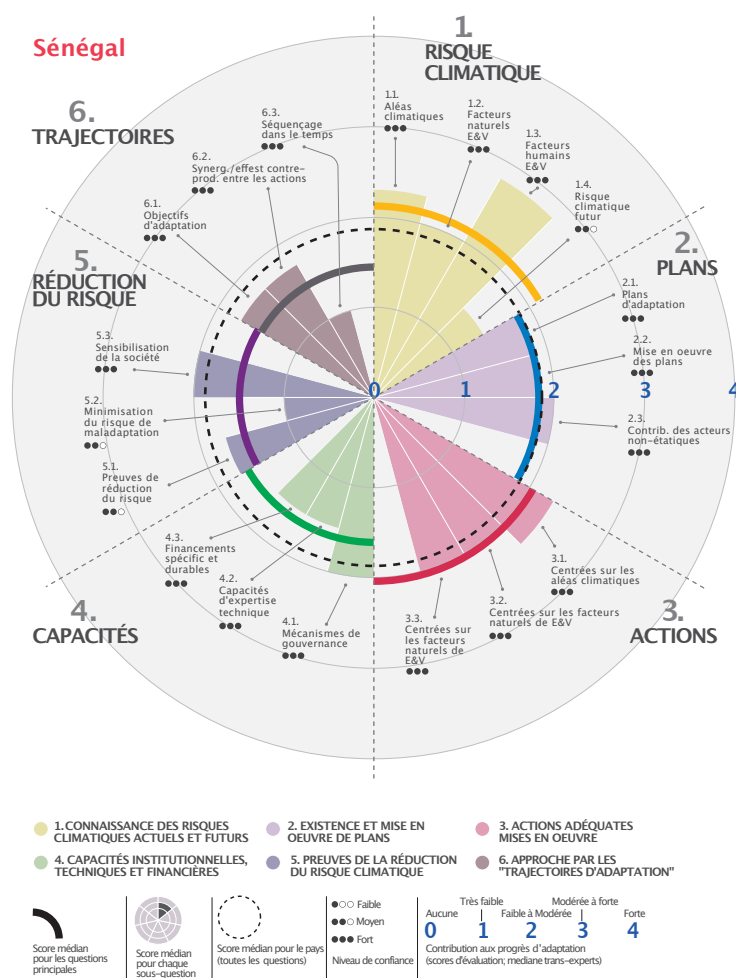
ÉVALUER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL DU SÉNÉGAL

Le projet **Global Adaptation Progress tracker (GAP-Track)** de l'IDDRI et de l'AFD propose une méthode innovante et complémentaire des initiatives existantes pour mesurer les progrès d'adaptation au changement climatique. Le GAP-Track repose sur une approche par jugement d'experts (par un groupe d'experts) à partir d'une série de questions-clés et d'un système de scores; et appliquée à des *Défis d'Adaptation Représentatifs* ici définis comme des proxies de priorités d'adaptation à l'échelle mondiale (adaptation littorale, urbaine, etc.). Les multiples dimensions de l'adaptation sont appréhendées au travers de 6 grandes questions et 19 sous-questions (voir la figure ci-dessous) de sorte à rassembler un maximum d'informations pertinentes à la fois quantitatives et qualitatives, scientifiques et traditionnelles, etc. L'approche GAP-Track offre ainsi l'opportunité de mobiliser diverses formes d'expertises et d'informations, et ainsi de palier à la contrainte récurrente du manque de données pour renseigner les politiques et actions d'adaptation au changement climatique.

Une étude-pilote a été menée en 2021 qui s'est concentrée sur le défi de l'adaptation côtière à l'Île Maurice (Sud-Ouest de l'océan Indien) et au Sénégal (Afrique de l'Ouest). Cette note résume les principaux résultats et messages-clés sur le cas du Sénégal. L'ensemble des résultats (base de donnée, rapports méthodologique et final) sont accessible gratuitement sur le site du projet¹.

Principaux résultats pour le Sénégal

Les résultats sont présentés dans la figure ci-dessous et résumés en page 2.



1. *La connaissance du **risque climatique** actuel et futur est-elle suffisante et à une échelle appropriée ?* Il existe au Sénégal des évaluations des aléas climatiques et des facteurs anthropiques du risque côtier. Ces risques ne sont cependant pas appréhendés dans leur complexité (par ex., la submersion marine est peu étudiée comparée à l'érosion côtière), ou ils ne le sont que pour des cas d'études très spécifiques (par ex., certaines zones urbaines). La compréhension des facteurs naturels d'exposition et de vulnérabilité est également limitée à des cas d'études précis et manque d'une vision plus large (échelle nationale notamment). Enfin, l'étude des aléas et risques futurs est seulement émergente.
2. *Existe-t-il des **plans d'adaptation**, et sont-ils mis en oeuvre ?* Le groupe d'experts a identifié une déconnexion entre les politiques nationales traitant de l'adaptation, y compris celles qui sont en cours de mise en place, et le développement à peine émergent de plans d'adaptation locaux. L'évaluation fait aussi état d'une implication faible des acteurs non-étatiques dans les processus de définition et de mise en oeuvre des plans d'adaptation. Le groupe d'experts conclue à un écart important entre les politiques d'adaptation existantes et leur opérationnalisation sur le terrain et à diverses échelles.
3. *Des **actions adéquates** en termes de réduction du risque climatique sont-elles mises en place et aux bonnes échelles ?* Diverses actions de réduction du risque côtier sont mises en oeuvre sur le terrain, notamment pour faire face à l'érosion côtière. Ces actions tendent à se focaliser sur les impacts générés par les aléas côtiers (par ex., mesures de protection pour répondre au risque érosif), et non sur les racines de l'exposition et de la vulnérabilité, comme les dynamiques urbaines dans les zones submersibles ou le défrichement de la végétation côtière. Les experts notent toutefois que le manque de recensement et de centralisation de l'information sur les actions de terrain rend difficile la réponse à cette question.
4. *Les **capacités institutionnelles, techniques et de financement** sont-elles suffisantes ?* Si beaucoup d'institutions nationales sénégalaises sont impliquées sur le sujet de l'adaptation, la plupart ont un angle d'entrée sectoriel, et celles qui ont une approche plus transversale sont généralement moins influentes que les précédentes et sont donc limitées en terme de pouvoir de convocation et de coordination. Les institutions locales font face à un déficit de capacités humaines dédiées à l'adaptation, alors que depuis le début du processus de décentralisation des années 1970 puis 1990, les municipalités sont en charge de services publics critiques incluant l'aménagement et le développement local. Enfin, les fonds pour l'adaptation viennent de partenaires extérieurs sur la base de projets dédiés, donc limités dans l'espace et dans le temps, et des budgets endogènes dédiés à l'adaptation manquent au niveau national comme local.
5. *Dispose-t-on de preuves de la **réduction du risque climatique** ?* Les actions d'adaptation au risque climatique côtier ne sont pas systématiquement recensées, par exemple au travers d'une plateforme nationale ou régionale, ce qui induit une mauvaise connaissance à la fois de ce qui est concrètement entrepris sur le terrain et des résultats observés et/ou anticipés.
6. *Une approche en termes de "**trajectoires d'adaptation**" est-elle considérée ?* Le groupe d'experts estime que du fait à la fois de contraintes en matière de collecte et de disponibilité d'informations, et d'un déficit de coordination aux échelons locaux et entre les échelles de décision et d'action, l'approche visant la combinaison et le séquençage de solutions d'adaptation à travers le temps reste très limitée.

Recommandations

- Améliorer l'**évaluation des risques côtiers actuels et futurs**, notamment par le développement de scénarios prospectifs locaux (aléas + exposition/vulnérabilité; par ex. liés à l'élévation du niveau de la mer), de sorte à soutenir la prise de décision et l'action empiriquement fondées. Cette perspective est elle-même inéluctablement associée à un **renforcement du processus de gouvernance**, des mécanismes de **formation** (pour accroître le niveau d'expertise technique à divers échelons), et d'**inclusion des acteurs non-gouvernementaux** (scientifiques, entreprises locales, associations, etc.)
- Soutenir les acteurs locaux dans le **développement de plans locaux d'adaptation côtière**, au travers d'un mandat politique clair, de ressources spécifiques et d'accès à des formations.
- Développer une **plateforme pour collecter et centraliser les informations sur les actions menées** sur le terrain pour réduire le risque côtier et s'adapter au changement climatique. Ce recensement doit inclure une évaluation des effets de ces actions (observés/anticipés, positifs/négatifs, immédiats/différés, etc.) sur les niveaux de risque, et doit être accessible à une diversité d'acteurs tels les communautés locales et les acteurs privés.
- **Renforcer la dimension prospective des politiques et plans d'adaptation existants** (i) en définissant des objectifs d'adaptation sur les moyens et long termes, (ii) en identifiant les possibles synergies et effets contre-productifs entre une diversité d'actions d'adaptation, et (iii) en réfléchissant au séquençage de ces dernières sur les moyens et longs-termes.

Auteurs et contact

A.K. Magnan (IDDRI, France), A. Anisimov (IDDRI, France), B. Fall (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal), M. Noblet (Consultante, CEARC/UVSQ, France), M. Sadio (Climate Analytics), C. Schaar (Consultante, Géorgie) — Correspondance: alexandre.magnan@iddri.org

